



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations

Question écrite n° 50959

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge Mme la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur sur le système d'octroi de subventions aux associations et fondations dans ses services. Elle aimerait connaître le montant total versé en 2008, le nombre de bénéficiaires, les critères d'attribution ainsi que la démarche éventuelle d'évaluation des résultats des organismes ainsi subventionnés sur les crédits de son ministère.

Texte de la réponse

Au titre de l'exercice budgétaire 2008, une ligne de crédit d'intervention de 35 000 euros a été inscrite en loi de finances au bénéfice de l'association « Partenariat France » sur la base de l'action 7 « développement international et compétitivité des territoires » du programme 134 « développement des entreprises ». Toutefois, la convention signée entre l'État et Partenariat France étant arrivée à son terme le 31 décembre 2007 et n'ayant pas été renouvelée, la subvention correspondante n'a jamais été décaissée. La promotion du portage était assuré par Partenariat France, association créée en 1996 et composée de 35 grandes entreprises qui s'engageaient à appuyer le développement international des PME. Cette association, soutenue par la direction générale du Trésor et de la politique économique sous forme de moyens matériels et humains, n'a pas répondu aux attentes de l'État et son action était jugée peu satisfaisante, y compris par les entreprises membres. Une mission d'évaluation sur le portage des PME à l'international a été confiée par la secrétaire d'État au commerce extérieur à M. Lachmann, président du conseil de surveillance de Schneider. Au terme de cette mission, M. Lachmann a proposé de mettre en place une nouvelle organisation qui s'appuierait sur le comité Richelieu (association de PME innovantes) qui a fait preuve de son dynamisme et a animé avec succès Pacte PME. Le 4 mars 2009, une association de portage dénommée « Pacte PME International » a été créée pour succéder à Partenariat France. La mission de cette association est de mobiliser de grandes entreprises françaises pour appuyer le développement international des PME en mettant à la disposition de ces dernières leur expérience et leurs réseaux à l'étranger. Le Conseil de surveillance de cette association est composé de trois collègues (grands groupes, PME et institutionnels) et sa direction a été confiée au comité Richelieu. Le 9 juin dernier, une convention triennale de partenariat avec Pacte PME International a été signée. Elle prévoit d'octroyer à cette association une subvention de 100 000 euros en 2009 pour mener à bien sa mission. En contrepartie, des objectifs ont été assignés par l'État à Pacte PME International en termes de grands groupes adhérents, de portages contractualisés et de chiffre d'affaires généré à l'international. Sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances, les montants prévisionnels des subventions à Pacte PME International s'établissent à 200 000 euros en 2010 et à 200 000 euros en 2011.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50959

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5233

Réponse publiée le : 4 août 2009, page 7666